

SERVICE FINANCIER
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2009

DELIBERATION

OBJET : Modification d'un emprunt de 2003

Afin d'optimiser les gains possibles dans la gestion de sa dette et de sa trésorerie, la commune recherche un degré élevé de souplesse de ses emprunts.

Le conseil municipal est informé que le maire a pris un arrêté le 23 juin 2009 pour transférer la gestion du prêt n°21930054817 d'un montant de 3.654.000 €, souscrit dans le cadre d'un contrat signé le 16 octobre 2003 et dont le capital restant dû s'élève à 2.521.112,24 € après le paiement de l'échéance du 25 juin 2009, à la Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du groupe Crédit Agricole, dans le cadre d'une convention d'emprunt Léna Modulable, d'un montant de 2.521.112,24 € avec l'option Léna Optimum, entre la commune de Ploemeur, la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan et de la Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du groupe Crédit Agricole, qui en sera le gestionnaire.

Cette offre conjointe du Crédit Agricole et de la BFT permet d'opter en permanence, pendant toute la durée de vie du prêt, entre taux fixe et taux variable, d'ajuster le capital emprunté à la trésorerie réellement disponible, de choisir son tableau d'amortissement et les dates de paiement de l'annuité et de bénéficier de l'option "Léna Optimum" (aide à la gestion du taux d'intérêt).

L'opération de transfert de gestion se fera sans mouvement de fonds en date de valeur au 25 juin 2009.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de ce transfert.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.